

Numéro spécial
élections partielles
des délégués du personnel
(en pages centrales)

Comme vous avez pu le lire dans la presse régionale (et sur notre site Internet <http://sud.ars.free.fr>), l'association mosellane "Le Relais" qui gère l'hébergement d'urgence et le 115, a le nez dans de grosses difficultés financières. L'État lui doit plus d'un million d'euros ! Une bagatelle, quoi...

Elle a dû menacer les pouvoirs publics de dénoncer les conventions hôtelières et de mettre à la rue 750 personnes pour que l'État paie ce qu'elle doit jusqu'au 30 septembre... Pour les trois mois qui suivent, démerdez-vous pour le moment !

La situation est bien évidemment identique devant la porte du 12 boulevard Jean Jaurès, siège social de notre chère association. A la différence notable que l'État nous doit 3,2 millions d'euros pour régler les sommes engagées, depuis le 1^{er} janvier 2010, sur l'urgence.

Le Conseil de surveillance vient donc de décider, d'une part, d'alerter le ministère de la gravité de la

Banqueroute ?

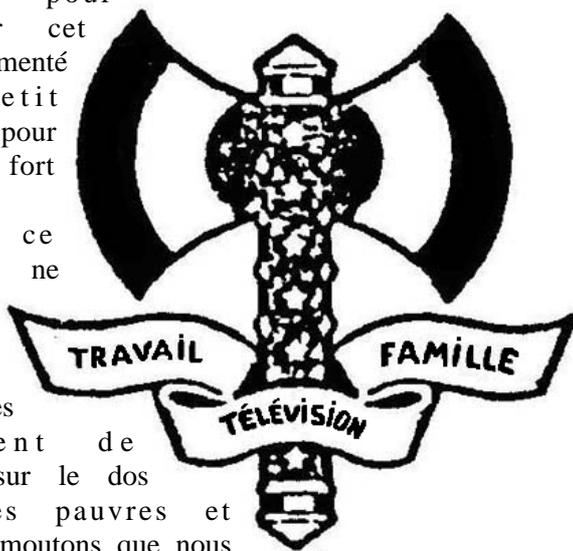
situation financière de l'ARS en faisant jouer ses leviers politiques UMP locaux et d'autre part, le gel de tous les postes à pourvoir sur l'ensemble de l'association, le gel du dispositif hivernal à venir et le gel de toute admission sur les dispositifs financés par l'urgence.

Il est évident que cette situation menace directement : **l'accueil hôtelier de 300 personnes en grandes difficultés qui pourraient se retrouver à la rue à la veille de l'hiver et nos emplois, puisque une fois les hébergés dehors, ce sera notre tour. Nous rappelons que cela peut concerner n'importe quelle salariéE de l'association car nous avons tous un contrat ARS.**

Nous appelons donc l'ensemble des salariés de l'ARS à rester vigilants sur cette situation qui nous amènera inévitablement à devoir nous mobiliser si l'État n'assume plus ses engagements.

Nous saurons interpellier les éluEs locaux UMP, acteurs et complices de cette politique socialement rétrograde qui, en plus de stigmatiser des pans entiers de la population, coupe désormais les financements qui permettaient jusque là d'apporter une réponse à leurs besoins fondamentaux. Nous leur adressons pour commencer cet écrit, agrémenté d'un petit courrier, pour l'instant, fort poli !

Dans ce climat qui ne ferait pas rougir le Maréchal, les riches continuent de s'enrichir sur le dos tondu des pauvres et volontaires moutons que nous sommes !



Ca change vraiment !

Le vendredi 24 septembre au soir, quatre-vingt personnes se sont retrouvées (à l'appel du collectif 54 pour les retraites), place Stanislas à Nancy, pour une manif' de droite. L'idée est de contester la réforme des retraites en faisant autre chose que les inutiles balades en ville organisées chaque mois par la CGT et la CFDT.

Une charrette, transportant Nicolas Sarkozy, tirée par deux domestiques a circulé dans les rues de Nancy, pendant une heure et demi, pendant que des bourgeoises distribuaient aux passants de l'argent. Les riches militants qui composaient le restant du cortège déclamaient leurs revendications. Exemples : « *Moins d'ASSEDIC, plus de domestiques !* », « *La santé pour ceux qui peuvent payer !* », « *SDF, rentrez chez vous !* », « *La grossesse à 6 mois, le travail ça n'attend pas !* »¹, « *Le partage, c'est du vol !* », « *Moins de fonctionnaires, plus de milliardaires !* », etc.

Très drôle, volontairement provocateur et interpellant forcément les passants, obligeant ainsi tout le monde à réellement échanger sur cette manifestation et donc sur l'actuelle réforme des retraites. Pari gagné !

Raoul Léduc

¹ C'est le slogan préféré de notre direction, n'est-ce pas...

Encore des élections vous dites-vous ! Pfffff, y en a déjà eu il y a six mois... Oui, effectivement, mais comme la réorganisation des pôles est intervenue en plein scrutin, il faut bien revoir la répartition des délégués du personnel (DP). Et retenez bien ces deux dates : premier tour, jeudi 7 octobre au matin et second tour, jeudi 21 octobre au matin. Elles sont, à plusieurs titres, franchement importantes.

Une équipe syndicale expérimentée

Tout d'abord, nous venons de le dire, une bonne partie des services et donc des salariéEs voit leur cadre de travail évoluer : changements de pôle, de cadres (chef de service et directeur/trice), de locaux, de service de rattachement, de collègues, etc. En pleine mutation, les délégués du personnel vont donc être essentiellEs pour vous écouter, vous soutenir et vous défendre.

Les candidatEs présentés par le syndicat SUD-ARS sont bien implantés dans leur service et leur pôle de rattachement. Reconnus par leurs collègues, leur travail et leur place ne sont plus à faire. Comme toutes les éluEs SUD-ARS, ces futurEs représentantEs du personnel seront disponibles et pourront s'appuyer sur l'expérience de toute l'équipe des militantEs de SUD-ARS pour défendre vos droits ainsi que votre quotidien. **Alors n'hésitez pas, votez SUD-ARS !**

Ensuite, le contexte dans lequel évoluent les salariéEs de l'ARS, l'association en elle-même et l'ensemble de notre secteur social a son importance. Les budgets de l'État sont à la baisse (les éluEs SUD au Comité d'entreprise - CE - y sont très vigilantEs) et le Conseil général de Meurthe-et-Moselle réduit, année après année, le financement des mesures confiées à l'ARS. Les marges de manœuvres se réduisent et les salariéEs sont compressés pour faire le même travail, avec moins de moyens, moins de temps et surtout plus de prises en charge.

Inquiétante baisse des budgets...

Souvenez-vous. Faute de financements, le Point d'accueil d'urgence de Nancy a dû fermer ses portes, durant trois semaines, durant l'hiver 2009/2010. A Nancy, le nouveau regroupement "Regain 54" vient de supprimer un poste sur le CHRS "Le Gîte familial" (voir la lutte des collègues et du nouveau syndicat SUD-Regain 54 sur notre site Internet). L'association messine "Le Relais" vient de connaître exactement les mêmes difficultés budgétaires¹. Et la situation de l'ARS est en train de basculer dans le vide : énorme retard de paiement du côté de l'État (3,2 millions d'euros), les réserves financières de l'association fondent comme neige au soleil et les dispositifs d'urgence sont bloqués, tout comme les nouvelles embauches. Or, parce que des militantEs de SUD-ARS sont également membres

LISTE DES CANDIDAT-E-S PRÉSENTÉ-E-S PAR LE SYNDICAT SUD-ARS

Une nouvelle fois, nous présentons une liste équilibrée de candidatEs : des femmes et des hommes de différentes professions, jeunes et moins jeunes, novices ou expérimentés, syndiqués ou non, se lançant parfois pour la première fois. Alors, comme en mars dernier, faites leur confiance ! A vous de juger :

ARS Austrasie

Collège techniciens & cadres

Titulaire : Cyril VUILLAUME
(éducateur au Service des
demandeurs d'asile à Nancy)

Suppléante : Céline CLAUDIN
(animatrice à la Maison-relais
Chaligny à Nancy)

ARS CHRS & santé

Collège ouvriers & employés

Titulaire : Paola FAYE
(aide-soignante aux Lits halte
soins santé à Nancy)

Collège techniciens & cadres

Titulaire : Émilie MALGLAIVE
(infirmière aux Lits halte
soins santé à Nancy
et ancienne déléguée du personnel
au CHRS ARS Pierre Vivier)

ARS urgence & territoires

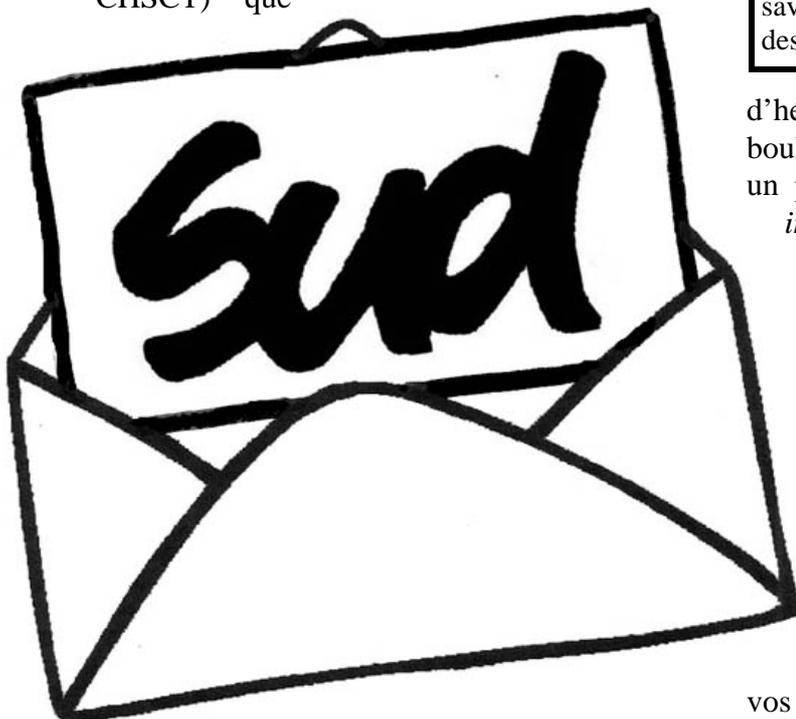
Collège techniciens & cadres

Titulaire : Yves ARNOUX
(éducateur au Service logement
à Lunéville
et ancien délégué du personnel
à ARS Austrasie)



p.3 – Pages centrales spéciales élections

des instances départementales de SUD, ils et elles sont en lien avec d'autres structures également chahutées. RegroupéEs, nous sommes donc plus solides. Et c'est surtout parce que SUD-ARS est le seul syndicat dans l'association à être déjà présent dans l'ensemble des instances représentatives du personnel (CE, DP et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail – CHSCT) que



notre travail est actuellement le plus efficace. **Alors n'hésitez pas, votez SUD-ARS !**

Fin programmée des 35 heures !

Enfin, comme le directeur général nous l'a dit cet été, dans son courrier au sujet des 35 heures², *“les changements en cours dus aux modifications apportées aux modes de prises en charge (...) impactent l'organisation générale de l'établissement (...)”* et *“l'accord conclu sur l'aménagement et la réduction du temps de travail est et sera respecté”*.

En clair et sans cette insupportable langue de bois, c'est donc officiellement la fin des 35 heures, comme vous avez pu les connaître : journées de 8 heures, semaines de 35 ou 70 heures et JNT régulières. C'est maintenant plus de souplesse et de disponibilité et forcément, moins de respect de votre vie personnelle (repos mobilisables) et de vos rythmes de travail et de repos². C'est par le Centre d'hébergement (CHRS) ARS Pierre Vivier qu'un des directeurs vient de commencer. Mais pourquoi s'en priver ? Il y a bien un autre Centre

Bien étranges élections...

Vous l'avez constaté par vous-même : la CGT-ARS ne présente aucunE candidatE à ces élections. Ce fut pourtant la seule organisation syndicale à signer le protocole du patron. Pourquoi lâche-t-elle alors les salariéEs quinze jours après ? Pourquoi a-t-elle tout de même signé ce protocole que nous contestons, alors qu'elle devait fort probablement savoir qu'elle ne serait pas en mesure d'y présenter des candidatEs. Incompréhensible...

d'hébergement un peu plus loin, sur le même boulevard, non ? Et d'autres services qui seront, un peu plus tard, soumis aux mêmes *“impératifs institutionnels”* (dixit le directeur général).

PrésentEs et engagéEs !

Les militantEs de SUD-ARS sont déjà bien présentEs dans ce bras de fer (grève de mars et avril 2010 et alerte de juillet dernier) et sont bien décidéEs à rester fermes face à cette casse inadmissible de nos acquis.

Alors n'hésitez pas, votez SUD-ARS !

Quel que soit le sujet, les candidatEs et les militantEs du syndicat SUD-ARS restent à votre disposition pour échanger sur vos soucis, vos interrogations et vos inquiétudes, mais également nos valeurs, nos prises de position, nos engagements, etc.

A bientôt donc pour discuter de tout cela. Et surtout rendez-vous les 7 et 21 octobre prochain pour glisser un bulletin SUD-ARS dans les urnes !

Hulk

¹ Lire les articles du *Républicain lorrain* sur notre site Internet <http://sud.ars.free.fr>

² Vous pouvez lire la réponse du directeur général et consulter les fameux plannings sur notre site Internet <http://sud.ars.free.fr>

Journal du syndicat SUD-ARS (Nancy)

XXXXXXXXXXXX

Délégué syndical : Jean-François DIDOT
téléphone : 03.83.73.26.81

e-mail : sud.ars@free.fr

Toutes nos informations sont sur
notre site Internet <http://sud.ars.free.fr>

L'été en pente raide

Depuis fin juin 2010, quatre salariéEs du Centre d'hébergement nancéien (CHRS) ARS Pierre Vivier ont été convoquéEs à un entretien préalable à sanction. Leurs collègues n'en reviennent pas : « *Ca tombe comme à Gravelotte !* », disent-ils. Cette situation est inédite à l'ARS ! Que se passe-t-il donc pour qu'une telle répression s'abatte sur le 156 ?

Reprenons le contexte. Depuis mars 2010, les salariéEs sont confrontéEs à une volonté inflexible du directeur de changer l'organisation du travail (via les fameux plannings) et de dénoncer l'usage des 35 heures. Début avril, réaction vive des salariéEs en lien avec les syndicats lors d'un mouvement de grève de trois jours : franche et nette opposition.

Serait-ce alors un pur hasard si, ensuite, ce même directeur fait preuve d'autorité, est à la limite du respect avec certainEs, met en œuvre une grande lessive manageriale et finalement convoque immédiatement quatre salariéEs pour des fautes mineures ?

Auparavant d'autres salariéEs ont commis des fautes et n'ont pas été sanctionnéEs. Qui ne s'est jamais arrêté entre deux visites à domicile pour s'acheter un paquet de clopes ? Quel cadre n'a jamais couvert un employé (sur son temps de travail) en balade chez IKEA à Metz ? Qui n'est jamais allé

chercher les médicaments de son même malade entre deux rendez-vous professionnels ? Qui n'est jamais arrivé franchement en retard à son travail ? Qui n'a pas couché avec son ou sa collègue, sur son lieu et temps de travail ? Qui n'a jamais surfé sur Internet pour des raisons



Revenons sur...

En juin, un salarié a été soit disant fliqué par le chef de service tout au long d'une permanence afin de démontrer qu'il n'accomplissait pas les tâches demandées à un travailleur social de collectivité. Il a été convoqué les jours suivants. On lui a reproché de s'être enfermé dans un bureau et d'avoir fait du travail perso sur Internet pendant trois à quatre heures ! Plus fort : l'employeur n'a, comme argument, que le témoignage du chef de service, absent bien sûr durant l'entretien... Comme quoi, avoir des couilles et être flic sont bien deux choses différentes.

Le salarié a beau expliquer que l'ensemble de ses tâches ont bien été effectuées (en étant absent pendant quatre heures trop fort aussi) et qu'il s'était simplement assis quelques instants car son dos le faisait souffrir... Sanctionné ! **RÉPRESSION !**

Revenons sur...

En mai, une salariée (syndiquée) est arrivée en retard à son travail car elle était souffrante. Fait isolé pour cette dernière. Elle a été convoquée dans la foulée. Puis sanctionnée ! De surcroît, on l'a menacée pour l'avenir : « *Si de tels incidents se renouvelaient, nous pourrions être amenés à prendre une sanction plus grave* ». **RÉPRESSION !**

Nous continuons à penser que c'est de la répression syndicale, au vu de son fort engagement lors de la contestation du nouveau planning au CHRS ARS Pierre Vivier et de la remise en cause de l'usage des 35 heures.

personnelles sur les ordinateurs du patron ? Qui n'a jamais joué au tennis en double une après-midi, entre deux dossiers sociaux (certes il y a plus de vingt ans) ? Qui n'a jamais bu un verre d'alcool (voire bien plus !), bras dessus bras dessous avec ses collègues et son cadre, sur son lieu et temps de travail ?¹

Faut-il qu'on balance les noms, les dates et les services concernés² pour que les mauvaises langues se taisent et balayent enfin devant leur porte ?

Bref, marche, baisse la tête et surtout ferme ta gueule !

Jaja Tanle⁵^{ème}

¹ *Nous lançons bien sûr le grand concours de celui ou celle qui réussira à cumuler toutes ces fautes, évidemment sans se faire gauler. Gare, car certainEs ont déjà une bonne longueur d'avance. A vos marques, prêtEs, partez !*

² *Pour plus de précisions sur ces faits, contacter la rédaction du journal sur notre e-mail sud.ars@free.fr*

Revenons sur...

Début juillet, une nuit à ARS Pierre Vivier, vers 1h30, un surveillant de nuit a quitté, dans la panique, son lieu de travail pour des raisons personnelles et très exceptionnelles, sans prévenir le cadre d'astreinte. Ce qui constitue bien une faute. Ceci dit, quand ces mêmes veilleurs depuis des années appellent le cadre d'astreinte en pleine nuit ou à l'aube (et que celui-ci daigne répondre) et qu'on leur rétorque à chaque fois que « *Puisque c'est calme, vous pouvez rester seul...* », on peut alors comprendre que les surveillants de nuit en question ont fait un raccourci : de toute façon, c'est comme d'habitude, le cadre d'astreinte ne se déplacera pas ! Sanctionné !

Un second surveillant de nuit a également été convoqué pour ne pas avoir dénoncé, à la direction, ce collègue parti en urgence. Sanctionné ! Véridique...

Bref, quand les cadres sont dérangés en pleine nuit, les surveillants peuvent travailler seuls. Par contre, quand les cadres veulent faire preuve d'autorité en journée, c'est une faute de rester seul. Deux poids, deux mesures. RÉPRESSION !

NB : La direction est tellement à l'aise sur ce sujet des astreintes qu'il y a eu du remontage de bretelles chez les cadres et des réunions pour recalculer le dispositif qui fonctionnait pourtant à merveille, non ? A vos rangs, fixe !